

L'utilisation de chatgpt à la fac

Par **Ezoah**, le **05/05/2025** à **18:04**

Bonjour à tous,

Je tente une autre idée de débat comme le premier avait l'air de gêner certaines personnes.

De mon temps, les étudiants peu scrupuleux vendaient leurs copies sur des sites de partage (dont j'ai oublié les noms).

Aujourd'hui, ça semble très facile de rédiger une dissertation avec une IA. Comment les correcteurs parviennent à démasquer les tricheurs ?

Outre le côté triche, quels peuvent être les avantages pour les étudiants de réviser avec une IA ?

EDIT: J'ai dû poster ce sujet dans "juristudiant le site", dans "interviews et témoignages" il n'apparaît pas sur la page d'accueil ?

Par **Lorella**, le **05/05/2025** à **21:24**

Tout dépend comment on utilise l'IA. Je ne sais ce que vaut Chatgpt pour les études de droit. Cela peut être intéressant pour cheminer quand on reste bloqué.

Par **Ezoah**, le **05/05/2025** à **21:38**

Je n'ai pas encore essayé moi-même de pousser l'appli aussi loin mais je pense que l'IA est tout à fait capable de rédiger une dissertation complète toute seule.

Pour moi, je trouve que ça me pose un petit problème éthique. Je me demande comment un correcteur pourra détecter ce que l'étudiant a fait lui-même au moins à la maison.

Pour les examens je n' imagine même pas un étudiant qui réussirait à cacher son portable sous sa table...

Par **Lorella**, le **05/05/2025 à 21:56**

C'est simple à savoir. Comparer les notes des devoirs faits à la maison et ceux faits à l'université.

Par **Ezoah**, le **05/05/2025 à 22:11**

Oui mais l'IA doit bien avoir des imperfections de raisonnement qui peuvent de dépister...

Par **Lorella**, le **07/05/2025 à 00:01**

Il existe des logiciels pour dépister les plagats et aussi pour détecter les textes générés par l'IA, mais ils ne sont pas infaillibles (faux positifs ou faux négatifs).

En tous les cas, si on utilise l'IA, il vaut mieux vérifier les réponses, corriger les incohérences, ne pas se reposer entièrement sur cette technologie, sinon le risque est de ne plus savoir réfléchir par soi-même, ne plus faire l'effort de faire des recherches.

Par **Crazy student**, le **08/05/2025 à 18:28**

Hello,

je me joins au débat. Pour avoir entendus quelques anecdotes je pense qu'on surestime un peu l'IA en matière de rédaction.

Pour commencer l'IA que ça soit GPT ou même Gemini racontent beaucoup de bêtises. J'ai fais le test en lui posant 4 fois la même question je n'ai jamais la réponse.

D'ailleurs il est recommandé de constamment vérifier les infos données, ce qui d'ailleurs pour moi limite énormément l'intérêt pour l'instant. À quoi bon vérifiait une infos si je peux aller la chercher moi même.

Par ailleurs, je me demande si ce n'est pas contreproductif. Quand j'étais à la fac déjà on nous conseillait de travailler avec le Code car le jour d'examen c'était notre seul outil. Mais les étudiants qui travaillent avec l'IA à côté doivent éprouver encore plus de difficultés lors des partielles non ?

Par **Ezoah**, le **08/05/2025 à 19:34**

J'ai fait le test en lui demandant de me faire une dissertation sur un sujet pris au hasard sur le

forum " Le gouvernement des juges". Et je trouve le résultat stupéfiant. Le plan m'a paru cohérent, et les développements bien menés.

J'espère que les logiciels de dépistage sont performants.

Par **Crazy student**, le **08/05/2025 à 20:31**

Par curiosité j'ai posé la même question, il m'a sorti le plan suivant:

I Le pouvoir judiciaire: un contre-pouvoir nécessaire dans l'État de droit

II- Les risques d'un gouvernement des juges et la nécessité des limites.

Par contre quand je lui ai demandé de me rédiger le devoir avec les sources citées, il m' a sorti un premier jet en utilisant des sources, disons douteuse comme Reedit ou Youtube, et il a cité énormément de décisions de justice américaine comme Marbury VS Madison.

Je lui ai redemandé, en précisant que je voulais uniquement des sources françaises et sérieuses, il m'a refait un jet avec Wikipédia, le site du conseil constitutionnel, le site de service public, et Reedit encore lol.

Par **Ezoah**, le **08/05/2025 à 20:36**

Non moi je n'ai pas ça.

Les références viennent de la jurisprudence administrative, QPC, Constitution, etc.

Les titres sont clairs et explicites.

C'est du bon boulot.